

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
JURA SUD, PAYS DES LACS, PETITE MONTAGNE ET REGION D'ORGELET**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DELIBERATION N° 2020-058**

SEANCE DU 6 FEVRIER 2020

Nombre de Conseillers

En exercice : **129**

Titulaires présents : **89**

Suppléants présents : **1**

Pouvoirs : **9**

Date de convocation :

31/01/2020

Date d'affichage :

15/02/2020

Votants :	99	Pour :	99	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	-----------	--------	-----------	----------	----------	---------------	----------

L'an deux mille vingt, le six février, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Moirans en Montagne, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DELORME.

Délégués titulaires présents : ALLEMAND Jean Luc ; ANDREY Patrick ; AYMONTIER Gaëtan ; BAILLY Thierry ; BANCELIN Robert ; BANDERIER Laurent ; BARIOD Maurice ; BAUDURET Jacques ; BAZZUCCHI Dominique ; BERPERRON Pierre Rémy ; BENIER ROLLET Claude ; BENOIT François ; BENOIT Jérôme ; BERREZ Didier ; BERTHOZAT Michel ; BESSARD Maurice ; BLASER Michel ; BOURGEOIS Josette ; BRIDE Christian ; BRIDE Frederic ; BRIDE Jean Louis ; BRIDE Marcel ; BROCARD Jean pierre ; BUCHOT Jean Yves ; BUNOD Remy ; CALLAND Jacques ; CAPELLI Célestin ; CASSABOIS Yannick ; CHAMOUTON Claude ; CHAMOUTON Patrick ; CHARRIERE Gerard ; CHATOT Patrick ; CLOSCAVET Marie-Claire ; COTTIN Geneviève ; DALLOZ Jean Charles ; DE MERONA Bernard ; DELORME Jean-Louis ; DEPARIS VINCENT Christelle ; DUBIEF Ludovic ; DUBOCAGE Françoise ; ETCHEGARAY CARRETIE Josiane ; FAVIER Jean-Louis ; GADIOLET Marie Agnès ; GAMBIEY Olivier ; GAULIER Jean Paul ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; GIROD Franck ; GRAS Françoise ; GROS FUAND Florence ; GUIDOT Henri ; HEBERT Anne ; HEIMLICH Aline ; HUGUES Guy ; HUSSON Gérald ; JOURDANT Michel ; JOURNEAUX Cyrille ; LACOMBE Marie ; LACROIX Serge ; LAGARDE Jean Noël ; LONG Grégoire ; MAILLARD Jean Claude ; MANNA Julien ; MAS Laurence ; MILLET Alain ; MONNERET LUQUET Jocelyne ; MONNIER Roger ; MOREL Alain ; MOREL Denis ; MOREL Guy ; MULLOT Aurélie ; NEVERS Jean Claude ; NEVEUX Marie pierre ; PAIN Michel ; PANSERI Alain ; PIETRIGA Guy ; PROST Philippe ; PRUDENT Sandrine ; RASSAU Jean Noël ; RENAUD Denis ; REVOL Hervé ; RIGAUD Alain ; ROTA Josiane ; RUDE Bernard ; TOURNIER Daniel ; VELON Nicole ; VIDEIRA Christelle ; VUITTON Daniel ; ZANINETTA Jacques ; ZEITLER Isabelle

Délégués suppléants présents : TISSOT Isabelle pour GAROFALO Pascal (excusé)

Excusés ayant donné pouvoir : BENACCHIO Fabien à BUCHOT Jean Yves ; BOILLETOT Jean Marc à CHAMOUTON Patrick ; BOUQUEROD Michel à BRIDE Jean Louis ; BRUNET Hervé à DUBOCAGE Françoise ; DUCLOS Martine à DELORME Jean Louis ; DUVERNET Daniel à CHARRIERE Gérard ; GUICHON Gilles à MOREL Denis ; NIEL Patrick à GADIOLET Marie Agnès ; RENAUX Marie Louise à CLOSCAVET Marie Claire ;

Excusés : BAILLY Hervé ; GILBERT Pierre ; GUINARD Sylviane ; HUGONNET Franck ; JAILLET Bernard ; LAMARD Philippe ; LANCELOT Catherine ; PEIRRON Sylviane ; PRELY Fabrice.

Absents : BAUD Pascal ; BORGES Alain ; BUFFAVAND Lionel ; CAILLON Gérard ; CATTET Jean Luc ; COMTE Thierry ; COULON Jean Paul ; DUFOUR Christiane ; DUMONT GIRARD Philippe ; DUPIN Bernard ; ECOIFFIER Alain ; FEAU Pascal ; GIRARDOT Bernard ; GIRERD Jacques ; GROSSEDIÈRE Jean Charles ; GUILLOT Evelyne ; MOREL BAILLY Hélène ; PAGET Sylvain ; REBREYEND COLIN Micheline ; SOFFRAY Colette ; SOUSSIA Michel

Secrétaire de séance : Monsieur DELORME Jean Louis

14 FEV. 2020

Loi du 2 mars 1982

Objet : AP/CP (Autorisations de Programme et Crédits de Paiements) – Participation au déploiement de la Fibre et du très haut débit sur le Pôle de Clairvaux les Lacs et réalisation d'un PLUI / RLPI sur le territoire de l'ancienne Cte de Cnes du Pays des lacs

Le Conseil communautaire,

Vu l'article L.2311-3-1 du Code Général des Collectivités locales permettant d'ouvrir des Autorisations de programme et des Crédits de paiement (AP/CP) pour des dépenses d'investissement à caractère pluriannuel. Cette procédure formalise et visualise une dépense dont le paiement s'étendra sur plusieurs exercices sans en faire supporter l'intégralité à son budget au risque de devoir mobiliser ou prévoir la mobilisation d'emprunts par anticipation. Les Autorisation de programme (AP) sont définies comme la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour financer les investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Les crédits de paiement (CP) correspondent à la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes. Les AC peuvent être révisées en volume global ainsi que les CP pour coller plus étroitement à la réalité de l'avancement de projet et des dépenses y afférentes.

Vu la délibération n° 180903 du 20 septembre 2018 par laquelle la Communauté de Communes du Pays des Lacs décidait de mettre en place les AP/CP référencées en objet,

Vu les délibérations n° 19/09/08 du 26 septembre 2018 de la Communauté de Communes du Pays des Lacs intégrant l'avenant n° 2 du Plui, n° 191206 du 12 décembre 2019, intégrant l'avenant n° 3 du Plui, la réalisation d'un diagnostic pour les zones Humides et un réajustement des CP sur 2019 au vu de la baisse du rythme de réalisation du document,

Vu l'autorisation de Programme n° AP 2018.1 concernant la participation à verser au département au FTTH validé par la délibération du 12 décembre 2019 de la Communauté de Communes du Pays des lacs et prenant en compte des dépenses et recettes 2019,

Montant de l'Opération de programme n° 2018.1: 773 570 €

CREDITS DE PAIEMENT en	2018	2019	2020	2021	TOTAL
Dépenses	158 005.00 €	144 000.00 €	227 160.00 €	244 405.00 €	773 570 €
Recettes	2018	2019	2020	2021	
FCTVA					
Subventions					
Emprunt					
Autofinancement	158 005.00 €	144 000.00 €	227 160.00 €	244 405.00 €	773 570 €
Total recettes	158 005.00 €	144 000.00 €	227 160.00 €	244 405.00 €	773 570 €

Vu l'autorisation de Programme n° AP 2018.2 de la Communauté de Communes du Pays des Lacs concernant la participation la Mise en place du PLUI (Plan Local d'urbanisme Intercommunal) / RLPI (Règlement local de Publicité intercommunal) validé par la délibération du 12 décembre 2019 et prenant en compte des dépenses et recettes 2019,

Montant de l'Opération de programme n° 2018.2: 399 309 €

CREDITS DE PAIEMENT en	2018	2019	2020	TOTAL
Dépenses	45 030.84 €	193 308.30 €	160 970.00 €	399 309 €
Recettes	2018	2019	2020	
FCTVA	1 338.32 €	16 470.09 €	47 694.26 €	65 502.67 €
Subventions	50 500.00 €	7 200.00 €	94 500.00 €	152 200.00 €
Emprunt	- €	- €	- €	0.00 €
Autofinancement	6 807.48 €	169 638.21 €	18 775.74 €	181 606 €
Total recettes	45 030.84 €	193 308.30 €	160 970.00 €	399 309 €

Considérant qu'il est nécessaire de délibérer pour reprendre les AP/CP de l'ancienne Communauté de Communes du Pays des lacs, notamment afin de pouvoir mandater les factures de ces opérations avant le vote du Budget,

DECIDE

De reprendre les AP/CP n° 2018.1 concernant la participation à verser au département pour le FTTH sur le territoire de l'ancienne communauté de Communes du Pays des lacs, selon les montants figurant dans le tableau sus-visé,

De reprendre les AP/CP n° 2018.2 concernant la réalisation de l'Etude PLUI / RLPI, sur le territoire de l'ancienne communauté de Communes du Pays des lacs, selon les montants figurant dans le tableau sus-visé,

De charger Monsieur le Président de signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les
membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président
DELORME Jean-Louis



